

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un adjoint technique de recherche et de formation principal 2^{ème} classe en gestion administrative, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale.

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995, modifié par le décret 2005-38 du 18 janvier 2005, relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE



Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un adjoint technique de recherche et de formation principal 2^{ème} classe en gestion administrative, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale, est composée ainsi qu'il suit :

Laurent BARRA, Responsable de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante, Université Littoral Côte d'Opale
Jean-Louis GOURNAY, Directeur des Ressources Humaines, Université d'Artois
Laurence POULLET, Directrice des Ressources Humaines, Université Littoral Côte d'Opale
Gaëlle COUBEL, référente handicap, Université Littoral Côte d'Opale

Article 2 : Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dunkerque, le 11 mai 2017

Le Président de l'Université
du Littoral Côte d'Opale

Hassane SADOK